



**Trop, c'est trop !**

**7 octobre**  
**Bruxelles**

**Une alternative existe**

# SOMMAIRE



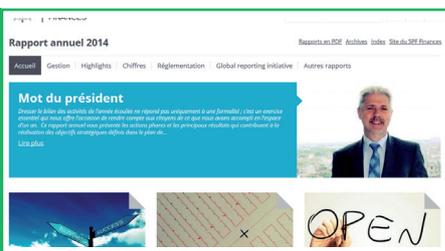
## PLAN DE PERSONNEL

7

De belles avancées suite à nos actions

## SOUS LA LOUPE :

Rapport annuel 2014 du SPF Finances



## BASCULEMENT À L'AGFISC

Lorsque P&O se croit au-dessus des lois...

### INFOS BUREAUX

4 Les récentes visites SIPPT

### REVUE DE PRESSE

5 Trois mois décortiqués pour vous...

### INTERPELLATIONS DE L'AUTORITÉ

6 Formations, fin de carrière...

6 De nouvelles indemnités menacées

### FONCTION PUBLIQUE ET ACTUALITÉS PARLEMENTAIRES

11 Tous à Bruxelles le 7 octobre !

### EUROPE

13 Construisons une autre Europe : actions les 15,16 et 17 octobre

### ZAPPING

14 Facebook, prime de développement des compétences, Jobs@fin...

### RAALDITOUT

16 Fraudeurs, vos heures sont comptées



**UNION NATIONALE  
DES SERVICES PUBLICS**  
**Secteur Finances**

Rue des Colonies 18-24 Bte 4, 1000 BRUXELLES

@ : info@unsp-finances.be

☎ : 0032 – (0)2 - 218.16.59

SITE WEB: <http://www.unsp-finances.be>

Compte bancaire Cotisations :

BE15.0003.2562.2330

N° ISSN : 1372-5548 / Bureau de dépôt : Bruxelles X  
ne paraît pas en juillet et en août

#### *Editeur responsable*

Aubry Mairiaux

#### *Rédacteur en chef*

Eric Brisbois

#### *Collaborateurs*

Marc Bauduin – Jean-Louis Descy – Adrien Dumonceaux – Philippe Dumont – Gérard Hastrate – Françoise Job – Nathalie Lekeux – Jean-Sébastien Noville – José Piquin – Philippe Sougnez – Myriam Tomiello – Cathy Verschraegen – Emmanuel Zamariola

#### *Crédits photographiques*

[www.epictura.fr](http://www.epictura.fr)



## Tous à Bruxelles le 7 octobre !

En tant que fidèle lecteur, que personne intéressée, vous connaissez toutes les régressions envisagées en matière de pensions publiques et d'austérité. Il y a fort à parier qu'il n'est pas nécessaire de vous convaincre de vous joindre à nous lors de la grande manifestation qui se déroulera à Bruxelles ce 7 octobre.

En revanche, on connaît tous un ou plusieurs collègues qui n'ont pas l'intention de se déplacer à Bruxelles pour manifester. Que leur dire, à eux ?

*Qu'ont-ils à perdre ?* Pour certains, seulement quelques grammes par la marche, grâce au système 2 de l'horaire variable, pour d'autres, une journée de congé ou de récupération. Certes. Mais que représente une journée de congé par rapport aux régressions que le gouvernement s'apprête à voter ? Des montants pouvant aller jusqu'à 30 % de perte sèche sur nos pensions actuelles ! Et ce, sur toute la durée de votre retraite, qu'on espère tous la plus longue possible. Des milliers d'euros perdus chaque année ! Et des conditions de travail qui ne vont que continuer à se dégrader si le gouvernement continue sur cette voie de coupes dans les dépenses de la Fonction publique.

*Que leur répondrez-vous lorsqu'ils avanceront que tout le monde doit participer à l'effort, que les pensions des fonctionnaires sont peut-être trop élevées par rapport à celles des salariés et des indépendants ?* Qu'en Belgique, les pensions se situent sous la moyenne européenne ! Ce n'est pas en diminuant les pensions des fonctionnaires que cela va s'arranger ! Stop à l'éternel nivellement par le bas. Le gouvernement n'hésite jamais à comparer avec les pays voisins lorsqu'il s'agit de réaliser des économies. Eh bien, que la Belgique prenne exemple sur le système de retraite de certains pays voisins, systèmes bien plus attractifs que le nôtre.

**Ce 7 octobre, vous manifesterez pour votre pension, pour celles de vos enfants, pour le maintien d'un service de public de qualité, pour pouvoir réaliser votre travail correctement sans toujours devoir parer au plus pressé et tenter de sauver les meubles qui peuvent encore l'être !**

Les régressions envisagées en matière de pensions sont sans précédent. La Fonction publique ne s'est jamais portée aussi mal. Qui ne dit mot consent. Manifester le 7 octobre sera une question de respect. Respect pour soi-même en n'acceptant pas de travailler dans des conditions exécrables. Respect pour les futures générations qui pâtiront elles aussi des mesures envisagées. Se battre pour le maintien d'un droit n'est pas chose aisée, se battre pour un droit déjà perdu est malheureusement voué à l'échec.

Le Premier ministre et le président du premier parti de Belgique avaient tous deux affirmé, avant les élections, qu'ils ne toucheraient pas à l'âge légal de la retraite. Ils ont menti non seulement à tous leurs électeurs, mais aussi à toute la population.

Dites à ceux qui hésitent à nous rejoindre le 7 octobre à Bruxelles de réfléchir à quelle société ils veulent pour demain. Si le service offert au citoyen régresse, le citoyen manifesterá immanquablement son mécontentement. Et c'est à eux, c'est à vous qu'il s'en prendra. Pas aux irresponsables politiques qui peuplent le Parlement.

Demandez-leur également s'ils savent combien ils peuvent espérer actuellement percevoir comme pension. Demandez-leur s'ils se rendent bien compte de ce que représentera une perte sèche de 30 % de ce montant.

Rendez-vous le 7 octobre à Bruxelles. Tous ensemble pour le maintien de nos pensions et pour un investissement massif dans la Fonction publique !

**Une grande manifestation pour une date anniversaire : ce 7 octobre, vous êtes tous invités à venir réclamer une alternative aux cadeaux offerts par ce gouvernement depuis un an !**



**Ciney** Malgré les remarques et infractions mises en avant par A.I.B.-Vinçotte pour le bâtiment de la rue Courtejoie, rien n'a été entrepris pour remédier à la non-conformité de l'électricité, du système d'extraction d'air ou du système de détection d'incendie. De plus, la chaudière à mazout a été remplacée par une chaudière au gaz naturel... deux jours après le remplissage des cuves à mazout. Bel exemple de gestion intelligente de la part de la Régie des bâtiments ! Inutile de préciser qu'aucune remarque relative au confort et au bien-être des agents n'a été prise en compte.

**Namur** Suite aux déménagements vers le C.A.E. de Namur, plusieurs problèmes se posent. Les agents du cadastre n'ont à leur disposition que des plans provisoires de leurs futurs bureaux, ce qui les empêche d'anticiper l'organisation des services. Un autre point qui pose problème concerne les techniciennes de surface. En effet, suite aux déménagements et regroupements des agents, elles se retrouvent en surnombre, ce qui rend leurs emplois précaires. Enfin, il est important de relever que le coût des travaux de rénovation ne peut dépasser une année de loyer des locaux visés. Avec un tel budget, il est impossible de réaliser les travaux urgents de mise en conformité impliquant la sécurité des agents (notamment au bâtiment de la rue Huybrechts à Dinant). Il ne reste qu'à choisir entre la peste et le choléra : soit conserver ces bâtiments insalubres et insécurisés, soit envisager un déménagement vers des locaux situés dans d'autres villes, avec un allongement conséquent des temps de parcours du domicile au lieu de travail.

D'autre part, le bâtiment de la rue des Bourgeois connaît des problèmes d'électricité qui entraînent de régulières coupures d'alimentation risquant de s'aggraver en raison de l'augmentation du personnel suite aux déménagements...

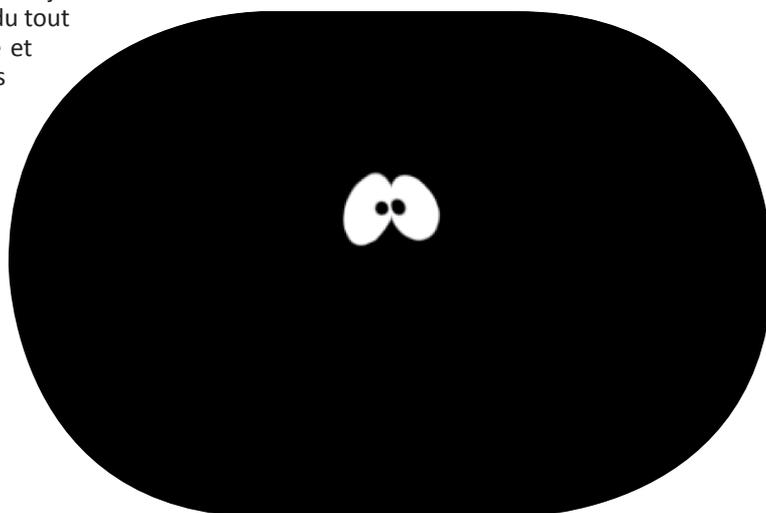
**La Louvière** Un des ascenseurs est en panne depuis trois mois... Une porte de secours ne serait ouverte qu'à partir de 8 h. Or, le personnel arrive dès 7 h. En cave, il n'y a toujours que des postes 0257 et aucun poste Belgacom. En cas de panne de courant, après la demi-heure de prise en charge par les batteries de secours, il est impossible d'appeler l'extérieur, l'utilisation des GSM étant exclue vu l'absence de réseau. Il n'y a plus de personnel au restaurant *Fedorest*. Les fonctionnaires de ce centre ne disposent donc plus d'un mess digne de ce nom...

**Bruxelles** Même si officiellement rien ne filtre, il paraît évident que l'Autorité veut limiter le nombre de bâtiments à Bruxelles à trois : le North Galaxy, la Finance Tower et le World Trade Center III. Le déménagement du bâtiment de la rue des Palais se précise donc un peu plus.

**Mons** Dans la nouvelle implantation de la rue Joncquois, de nombreux problèmes ont été soulevés. Commençons par les détecteurs de gaz qui ne fonctionnent pas dans les locaux où sont installées les chaudières. Pire, certaines canalisations présentent déjà des signes de corrosion. La sécurisation du bâtiment n'est pas du tout assurée faute de bénévoles pour s'occuper de l'ouverture et de la fermeture des portes. P&O refuse en effet de payer les indemnités prévues à cet effet. N'importe qui peut donc aller et venir dans le bâtiment. De plus, la climatisation ne fonctionne pas. Certains bureaux sont de véritables saunas et risquent de se transformer en frigos cet hiver. De nombreux stores sont défectueux, ce qui pose un réel problème de lisibilité des écrans. En outre, certains services disposent de trop peu d'espace alors que certaines salles de réunion sont très peu utilisées.

**Dinant** Faute de moyens, le bâtiment de la rue Daoust n'a toujours pas bénéficié des travaux nécessaires à la mise en conformité en matière de prévention contre l'incendie et d'évacuation.

**Thuin** Malgré un bâtiment à moitié vide vu la politique menée par notre SPF, on continue à placer les armoires près des sorties de secours...





# Revue de Presse

## La Belgique aide la Grèce à lutter contre la fraude fiscale.

Trends 2/9/2015

L'ISI installe en Grèce un système de détection précoce des carrousels TVA. Si l'initiative est louable et apparemment nécessaire pour nos collègues grecs, qui n'étaient pas suffisamment armés pour lutter contre ce type de fraude, on peut toutefois se demander ce que le gouvernement attend pour traiter enfin sérieusement la lutte contre la fraude fiscale en Belgique. Encore pointée récemment dans un rapport de l'OCDE pour son insuffisance d'effectifs dédiés au contrôle des grandes fortunes, la Belgique est loin de pouvoir se targuer d'être une élève modèle en la matière...



## Charles Michel nous sort un pistolet à eau pour lutter contre les grands fraudeurs fiscaux.

Ahmed Laaouej, député PS, La Libre 27/7/2015.

Le Premier ministre a déclaré vouloir priver de leurs droits politiques les « grands fraudeurs fiscaux ». Pour peu qu'on définisse un jour ce qu'est un grand fraudeur fiscal, nul doute que ce dernier sera terrorisé à l'idée de ne plus pouvoir se rendre aux urnes, devenir juré à un jury d'assises ou se présenter sur des listes électorales.



## Signaler une fraude sociale par un petit clic anonyme.

Trends 15/8/2015

Signalement, dénonciation, délation. Voilà à quoi en est réduit le gouvernement à l'heure actuelle. Encourager un système de dénonciation anonyme de la fraude sociale. Au-delà de l'aveu d'impuissance affiché, puisque finalement, on demande aux citoyens d'effectuer le travail des contrôleurs sociaux, quelle société est-on en train de créer ? Oui, il faut lutter contre la fraude fiscale et la fraude sociale. Mais non, tous les moyens ne sont pas bons, la fin ne justifie pas toujours les moyens. Il faut renforcer les services de contrôle en termes d'effectifs, de moyens, de formation, et certainement pas utiliser des techniques qui rappellent les heures sombres de l'Europe.



## Vu de Flandre...

Je ne trouve pas cela sérieux. Nous réduisons l'Administration à un niveau auquel elle ne peut plus faire son travail. Je ne veux pas m'associer à une telle politique.



Dirk Van Melkebeke, secrétaire général du département Économie, sciences et innovation de l'administration flamande. Le Soir, 8/8/2015

En Flandre également, la situation est loin d'être rose pour l'administration publique. Dirk Van Melkebeke a ainsi annoncé son départ anticipé à la retraite à 61 ans, en raison, entre autres, d'une réduction supplémentaire de 20 % sur les frais de personnel d'ici à 2019. Heureusement que certains ont encore le courage et la détermination de crier haut et fort que le gouvernement court à la catastrophe dans sa course effrénée à l'austérité et aux coupes dans la Fonction publique.

## Plus d'un quart de travailleurs belges sont régulièrement confrontés à un niveau de stress inacceptable.

L'Écho, 24/6/2015

Ce constat représente un coût important pour les entreprises en termes d'absentéisme de longue durée. 15,4 % des travailleurs soumis à un tel stress s'absentent plus de 30 jours par an contre 4,4 % chez ceux qui n'y sont pas confrontés.

Heureusement, au SPF Finances, Dominique Monami est là pour nous conseiller dans la gestion de notre stress...



# Pour parler à un correspondant, tapez 3... NOUS AVONS INTERPELLÉ L'AUTORITÉ

## Formations dans le cadre du basculement 3 à l'AgFisc

Nous avons interpellé l'administrateur général de la Fiscalité afin d'obtenir plus d'informations (calendrier, lieu, matières, personnel visé...) à propos du programme de formation prévu dans le cadre du basculement 3.

Dans ce courrier, nous avons notamment insisté sur la nécessité :

- de former directement l'ensemble des agents concernés (stop aux formations *tam-tam* ou à l'usage intensif de l'e-learning) ;
- de décentraliser certaines formations ;
- et de tenir compte du fait que, vu les prescriptions, le dernier trimestre de l'année est déjà surchargé pour les agents.

## Séances d'information d'accompagnement de fin de carrière

Vu le succès qu'ont rencontré les séances proposées par la division Bien-être du département, nous avons interpellé le directeur P&O afin que des journées supplémentaires soient organisées (tout comme cela a été fait pour les séances d'information concernant les carrières).

Le directeur P&O a répondu positivement à notre demande.

## Réponses en attente

Nous sommes toujours en attente des réponses à de nombreux courriers :

**Directeur P&O** : nous attendons sa réponse à propos de **l'horaire variable dans les services de recherche (7 mois)**.

**Président du Comité de direction** : toujours pas de réponse à propos :

- de la formation **Process 20 à l'AGFisc (1 an)** ;

- de la prise en charge des frais de déplacement – formation **(5 mois)** ;
- du service actif pour les agents des Douanes et Accises **(2 mois)** ;
- des indemnités pour frais de séjour (pour rappel, l'UNSP a demandé une révision de l'arrêté concerné afin de compenser la perte financière subie par le personnel du fait que ces indemnités sont devenues imposables, en doublant soit le montant de l'indemnité soit la durée durant laquelle elle est payée) **(2 mois)**.

**Administrateur général de la Fiscalité** : malgré les promesses de réponse, toujours rien à propos des **objectifs pour les agents du pilier Grandes Entreprises (5 mois)**.



## DE NOUVELLES INDEMNITÉS MENACÉES

L'Autorité nous a soumis deux projets d'arrêtés royaux et un projet d'arrêté ministériel. Leur but : réformer certaines indemnités. Mais ne nous leurrons pas : **l'objectif est**

**essentiellement de faire de nouvelles économies sur le dos des agents du SPF Finances.**

Un exemple parmi d'autres : l'allocation pour la conduite d'un véhicule automobile est en danger. Or, elle est justifiée, car elle couvre bien plus que la simple conduite (vérification, sécurité, entretien, amendes...).

Un dépoussiérage de certaines indemnités peut être envisagé, mais pas aux dépens des agents et pas dans un objectif d'économies budgétaires...

Certes, l'Autorité s'est engagée à étudier la possibilité de nouvelles indemnités, mais sans proposition

concrète, nous ne pouvons accepter une suppression sans compensation directe ! Chat échaudé...

**Les agents du SPF Finances ne peuvent être continuellement pénalisés du fait de la taille immense du département.** Il est inadmissible que les agents d'autres départements touchent des montants bien plus conséquents que ceux du SPF Finances pour compenser les mêmes frais (par exemple, l'indemnité télétravail).

Dans ces conditions, **l'UNSP a évidemment remis un avis négatif.**

Et si l'Autorité tente de faire passer ses projets en force, nous ne garantissons pas la paix sociale...





# NOTRE ACTIVITÉ QUOTIDIENNE



## Plan de personnel : nos actions ont payé !

Nous vous l'écrivions le mois dernier : dans le cadre du basculement, il importe maintenant d'investir notre énergie dans trois dossiers importants :

- la mobilité et la mutation internes,
- le recrutement de nouveaux membres du personnel,
- l'augmentation de l'indemnité lors des déplacements imposés dans le cadre de ce basculement.

Un recrutement suffisant et des règles de mutation objectives sont la meilleure garantie pour les agents d'obtenir à terme une résidence plus proche de leur domicile.

Toutefois, les premières annonces en matière de recrutement n'auraient rien de bon : l'Autorité parlait de seulement 600 à 700 engagements... L'effectif du SPF Finances était bon pour une nouvelle cure d'amaigrissement...

Dans ces conditions, nous n'avions d'autre choix que de partir en actions pour réclamer plus d'engagements, beaucoup plus d'engagements. C'est ainsi qu'en juin dernier, nous avons diffusé **deux communiqués de presse** (disponibles sur notre site [www.unsp-finances.be](http://www.unsp-finances.be)) :

- le premier, intitulé *Fiers du fonctionnement du SPF Finances ? Honteux, oui !*, faisait référence à la réponse donnée par le ministre des Finances à l'action *Mail Bombing*, réponse dans laquelle il se disait satisfait du fonctionnement de son département, alors que les files d'attente pour le remplissage des déclarations fiscales s'allongeaient plus que de raison ;
- le second concernait le contact center en cette période de rentrée des déclarations fiscales. Par manque de personnel dans ce service :
  - Le délai d'attente avant de pouvoir être mis en contact avec un agent dépasse régulièrement 45 minutes !
  - En conséquence, plus de 40 % des citoyens abandonnent leur appel !

Ce n'est pas tout : afin de mettre la pression sur le ministre, mais aussi de sensibiliser la population à l'importance du travail accompli quotidiennement par le personnel de notre département et à la nécessité d'y recruter massivement, **dès le 18 juin, l'UNSP a organisé différentes actions lors de la rentrée des déclarations fiscales.**

Lors de ces actions organisées dans différentes villes (Bruxelles, Liège, Anvers, Ath, Mons, Tournai...), nous avons adressé un grand

**MERCI** aux valeureux fonctionnaires fiscaux – en leur offrant symboliquement des chocolats –, pour leur travail quotidien et pour le service qu'ils offrent aux citoyens, malgré des conditions de travail qui ne cessent de se dégrader.

**MERCI** aux citoyens pour leur patience et leur compréhension. Vu la longueur inacceptable des files d'attente et les conditions

totallement indignes d'un service public, cette patience leur est bien nécessaire. Eux aussi ont reçu un chocolat, ainsi qu'un tract.

**Ces actions positives ont reçu un écho favorable auprès des agents, des citoyens présents dans les files d'attente, mais aussi auprès de la presse télévisée (RTBF, RTL, RTC Télé Liège, TéléMB et VRT).**

Le résultat ne s'est pas fait attendre : début juillet, l'Autorité nous annonçait que les chiffres des recrutements étaient revus à la hausse. **On ne parle plus de 600 ou 700 agents, mais bien de 1.720 recrutements ! Cela permettrait de compenser en grande partie les départs à la pension des dernières années.**

**Nous ne pouvons que nous réjouir de cette belle augmentation. Il s'agit ni plus ni moins d'une très grande victoire et d'une nouvelle preuve que se mobiliser paie !**

Toutefois, tout n'est pas parfait, et nous n'avons pas manqué d'exprimer nos remarques à l'Autorité :

- le SPF Finances doit concrétiser l'ensemble des 1.720 recrutements prévus, et ce dans les meilleurs délais ;
    - notre département doit s'assurer qu'un budget supplémentaire soit bien accordé pour couvrir intégralement les 100 recrutements prévus pour l'Ag ISI ;
    - notre département doit être proactif et lancer au plus vite des procédures de sélection.
- En outre, l'UNSP – Secteur Finances appuie les revendications suivantes :

- Pour l'attribution de postes, l'UNSP souhaite que, plutôt que d'opérer des recrutements dans les classes A2 et A3 de candidats du marché externe, le département vérifie si les compétences existent au sein même des Finances.
- L'UNSP rappelle que des recrutements aux niveaux D et C sont utiles au bon fonctionnement de notre département et économiquement intéressants dans le cadre de la gestion de l'enveloppe du plan de personnel.
- L'UNSP insiste sur la nécessité de renforcer les effectifs des *contact center*.
- L'UNSP souhaite une actualisation des besoins au niveau de la documentation patrimoniale, y compris la section « Hypothèques ».
- Nous réclamons le développement d'un institut de formation complète et indépendante avec des formateurs en suffisance.

L'UNSP – Secteur Finances restera attentive aux engagements pris dans ce plan de personnel et espère que cette tendance aux recrutements se poursuivra au cours des prochaines années, afin d'atteindre un effectif permettant au SPF Finances de remplir toutes ses missions de service public et de lutter efficacement contre la fraude fiscale.

**1.720  
RECRUTEMENTS  
PRÉVUS ET  
NON PLUS 600 !  
UNE NOUVELLE  
PREUVE QUE SE  
MOBILISER PAIE !**



# SOUS LA LOUPE

## Rapport annuel 2014 du SPF Finances



Seule bonne nouvelle : le développement du télétravail et du travail en bureaux satellites.

Le nombre d'agents est resté stable en 2014, mais la Trésorerie et l'AgFisc ont encore souffert !

Les plaintes affluent, notamment en ce qui concerne l'efficacité du SPF Finances !

Le SPF Finances ose affirmer qu'il poursuit ses efforts dans la gestion des compétences !

Concernant le contrôle, ils ont fortement diminué (-25 %) et une fois de plus, la sélection locale des dossiers rapporte beaucoup plus que la sélection centrale !

Le SPF Finances a publié son troisième rapport de gestion dans le cadre du plan de management 2012-2017.

On ne peut pas dire qu'il y ait des changements majeurs par rapport aux deux rapports précédents. Les ministres défilent, mais le SPF Finances garde sa ligne de conduite, à savoir réorganiser et professionnaliser. Autrement dit, tenter de garder la tête hors de l'eau malgré la pénurie de personnel.

L'accent est une fois encore mis sur l'efficacité, l'efficience et la prestation de service, c'est-à-dire atteindre ses objectifs à moindre coût tout en fournissant un service de qualité. Heureusement, le rapport précise que les mesures prises pour améliorer la **qualité du service offert** sont notamment une amélioration des services en ligne du département - en espérant qu'ils fonctionnent mieux pour la population que pour les agents - ainsi que la réécriture des courriers types destinés aux contribuables.

**L'AgFisc, le parent pauvre en matière de personnel !  
-13,5 % en 3 ans !**

En résumé, seule la *Centrale* a pu prendre des initiatives pour améliorer la qualité du service offert. Mais il est évident que les services extérieurs, toujours plus exsangues, rencontrent des difficultés pour améliorer la qualité du service rendu ou, accessoirement, des contrôles effectués.

En ce qui concerne l'**évolution du personnel** : globalement, l'effectif du SPF Finances est resté relativement stable en 2014 par rapport à 2013. Les différences significatives apparaissent surtout à l'AgFisc, dont les effectifs ont fondu de plus de 13 % en l'espace de trois ans. L'Ag Trésorerie voit son effectif se réduire de plus de 15 %, également en 2014.

L'Administration continue à réduire drastiquement le nombre d'implantations. **49 bâtiments ont ainsi été supprimés en 2014.** Le rapport met en avant l'optimisation des ressources en conservant un service de qualité. Il faudra expliquer cela aux contribuables qui doivent désormais effectuer de plus longs

déplacements pour se rendre au grand centre dont ils dépendent.

Le rapport énonce également que l'année 2014 a vu le nombre de plaintes enregistrées au SPF Finances augmenter de près de 30 %. Le rapport précise aussi que *quant aux domaines*

*concernés par les plaintes, il semble que l'efficacité soit le plus souvent remise en question. La majorité des plaintes se rapportaient en effet à la disponibilité et à la rapidité de la prestation de services. Une surprise ? Vraiment ? **Faire toujours plus avec moins, non, ce n'est pas possible.** À force de tirer sur la corde, elle finit par céder.*

Lorsqu'on lit que le SPF Finances poursuit ses efforts dans la gestion des connaissances, la pilule passe difficilement. 50 modérateurs ont été formés aux réseaux d'apprentissage, et la documentation accessible via l'Infothèque et Fisconetplus a été améliorée. C'est largement insuffisant. Qu'en est-il de la **formation** de pointe qui était reconnue il y a des années ? Elle a disparu avec les centres de formation. Le rapport précise qu'en 2014, 13.712 collaborateurs ont suivi une formation, ce qui signifie que plus d'un tiers des agents n'a pas eu droit au

**Le nombre de plaintes a augmenté de 30 %... notamment en ce qui concerne l'efficacité ! Vu la diminution du personnel et des implantations, cela semble une évidence !**

	2011	2013	2014	Évolution un an	Évolution 3 ans
AgFisc	10.152	9.198	8.784	- 4,5 %	-13,5 %
AgD&A	3.650	3.659	3.661	+ 0,05 %	+0,3 %
AgPerc&Rec	3.151	2.813	3.084	+ 9,6 %	-2,1 %
AgISI	540	606	604	-0,3 %	+11,9 %
AgDocPat	4.302	3.902	4.391	+12,5 %	+2,1 %
AgTrés	527	490	415	-15,3 %	-21,3 %
<b>Total</b>	<b>22.322</b>	<b>20.668</b>	<b>20.939</b>	<b>+1,3 %</b>	<b>-6,2 %</b>

moindre jour de formation en 2014 ! En moyenne, les agents qui ont pu suivre une formation ont eu 5,57 jours de cours. Cela peut paraître satisfaisant dans certains cas, mais je doute que nos collègues des nouveaux centres Grandes entreprises partagent cet avis. En effet, ils ont reçu à peine 6 jours de formation pour devenir parfaitement polyvalents en matière de TVA et d'impôts directs...

Désormais, les agents sont le plus souvent livrés à eux-mêmes pour l'acquisition de connaissances. Et les tableaux de bord fixant les objectifs à atteindre ne laissent aucune place à la formation pendant les heures de service. On attend donc des agents qu'ils acquièrent de nouvelles matières pendant leur temps libre.

Le recours au **télétravail** et au **travail en bureau satellite** continue à se répandre, avec 9.781 agents y ayant eu recours en 2014 contre 5.031 en 2015 ; le nombre de jours par an pour ces agents est passé de 13 à 16.

Parlons un peu de l'efficacité de notre département, maintenant. Depuis de nombreuses années, une majeure partie de la sélection des dossiers à contrôler s'effectue de manière informatisée, sur base des anomalies détectées dans les comptes et les déclarations des contribuables. Mais **les sélections centrales sont toujours bien moins efficaces que les sélections locales.**

À l'impôt des sociétés, par exemple, si on ne tient pas compte

des impositions d'office, qui ne proviennent ni d'une détection d'anomalie ni du flair des agents, mais qui se basent sur le simple constat que les contribuables n'ont pas rentré leur déclaration, on obtient les résultats suivants pour 2014 :

- 84 % des sélections locales de contrôles ont donné lieu à une modification de revenus contre 48 % des sélections centrales.
- Au niveau des majorations de revenus, une sélection locale rapporte en moyenne 63.617 € contre 31.274 € pour une sélection centrale.
- Les sélections de gestion de la centrale représentent quant à elles en moyenne une majoration de revenus de 830 €.
- On constate que le nombre de contrôles hors impositions d'office a drastiquement baissé entre 2013 et 2014 : 440.193 dossiers vérifiés en 2013 contre 330.469 en 2014, soit une diminution de 25 % !

**En 1 an, le nombre de contrôles a diminué de 25 % !**

	gestion 2012	contrôle 2012	gestion 2013	contrôle 2013	gestion 2014	contrôle 2014
<b>Nombre de vérifications réalisées (hors impositions d'office)</b>						
Sélection centrale	304.960	59.180	356.824	68.585	269.572	44.647
Sélection locale		13.092		14.784		16.250
<b>Pourcentage de déclarations modifiées par rapport à la sélection (hors IO)</b>						
Sélection centrale	66	53	67	47	23	48
Sélection locale		79		82		84
<b>Moyenne de majoration de revenus en euros par déclaration vérifiée (hors IO)</b>						
centrale	655	27.395	400	19.766	830	31.274
locale		114.696		45.879		63.617

**Un dossier sélectionné par un agent rapporte plus du double d'un dossier sélectionné par la centrale !**

Le constat est le même depuis des années ! Il est également valable pour l'IPP et la TVA. Pourtant, l'Autorité refuse toujours de faire marche arrière. Hors impositions d'office toujours, en 2014, à l'impôt des sociétés, 269.572 dossiers ont été sélectionnés en gestion par la centrale, ainsi que 44.647 dossiers pour contrôles approfondis. Pendant ce temps, seuls 16.250 dossiers ont fait l'objet de contrôles sur base d'une sélection locale. Les sélections locales sont pourtant plus

efficaces et plus rentables. Mais il semble que cela ne chagrine personne de voir que celles-ci ne représentent que 36 % des dossiers contrôlés et à peine 5 % de l'ensemble des dossiers vérifiés, gestion et contrôle confondus.

Efficacité et efficience ??? Faites ce que je dis, pas ce que je fais ! Sans oublier que l'objectif de réaliser 80 % de contrôles locaux productifs peut aussi parfois amener les agents à privilégier

des dossiers simples qui seront à coup sûr productifs, plutôt que de mettre les mains dans le cambouis et s'attaquer à des dossiers plus conséquents qui mériteraient pourtant un contrôle, mais sans certitude de rectification. Ou quand la course aux objectifs et aux statistiques, sources d'évaluation pour les agents, aliène finalement le contenu de notre travail.



# SPF FINANCES



## Réunion informelle basculement 3 à l'AgFisc

### 1<sup>er</sup> ACTE : DE BONNES NOUVELLES

La BUPA en charge des administrations fiscales, présente le contour du basculement 3 à la fiscalité, vite relayée par les administrateurs PME et P.

- Un travail **préparatoire** a été réalisé avec les directions régionales.
- Aucune décision ne sera prise sans concertation syndicale.
- Le planning du basculement est confirmé au 1<sup>er</sup> janvier pour les uns (expertise et contrôle) et au 1<sup>er</sup> juillet pour les autres.
- Les tickets basculements attribués seront tous validés.
- Les résidences sont conservées sauf en cas de... fermetures.
- Une aide temporaire (maximum 6 mois) sera demandée pour aider les services de gestion (volontariat).
- Si un besoin absolu en personnel se fait sentir et en l'absence de volontaire, sur base de crescendo il sera vérifié qui réalise, dans les faits, du travail de gestion. En dernier ressort, l'ancienneté sera prise en compte.
- Les agents actuellement en poste dans les services classiques et qui ne changent pas de résidence après le basculement resteront 6 mois dans la gestion, comme appuis.
- Des cas spécifiques peuvent se présenter et seront analysés individuellement.

L'actuel manque de personnel amène les managers à être imaginatifs afin d'organiser la continuité des services.

Avec des mots comme concertation, volontaire, préservation des tickets B3 obtenus, nous ne pouvons que nous réjouir et espérer que la mise en œuvre sur le terrain soit aussi angélique.

### 2<sup>ème</sup> ACTE : CATASTROPHE ANNONCÉE, ENCORE ET TOUJOURS, PAR P&O

Enfin des recrutements ! Heureux ?!

Des stagiaires seront affectés logiquement dans les services en pénurie, le temps de leur stage. **Mais il y a un MAIS :**

**P&O SOUHAITE QUE CES STAGIAIRES SOIENT DÉFINITIVEMENT AFFECTÉS DANS CES RÉSIDENCES AU MÉPRIS DU RÈGLEMENT ORGANIQUE QUI PRÉVOIT QUE LA MUTATION PRIME SUR LE RECRUTEMENT.**

**RETOUR À LA CASE DÉPART.** P&O voulait déjà placer le personnel où il le voulait et quand il le voulait. Suite à un appel syndical, les agents de FINTO et de Charleroi étaient sortis en masse pour dire NON à cette mesure. Ce fut une belle victoire. Un simple respect du personnel. Nous ne sommes pas des pions !

Si cette solution était retenue, les agents en poste à Bruxelles, les agents n'ayant pas obtenu leur 1<sup>er</sup> choix, seraient pour une très longue période, voire définitivement bloqués sur leur chaise.

Il y a mieux comme gestion du personnel. Bonjour la motivation tant prônée.

D'autant qu'organiser des mutations ne nuira nullement à l'organisation du département. Et notre management en sortira grandi de par son respect et la motivation qu'il recevra en retour.

D'ailleurs, le management l'a compris et était prêt à mettre en œuvre une application stricte de... la législation.

### CONCLUSION

Le management opérationnel souhaite que tout se passe de manière respectueuse en tenant compte des contraintes organisationnelles.

Le management de P&O ne change pas et vous considère définitivement comme une RESSOURCE humaine et non une RICHESSE humaine.

Pourquoi créer ces problèmes, cette démotivation, alors que tout pourrait être si simple ?

De plus, il faudrait une bonne fois pour toutes savoir qui dirige quoi. Pour l'UNSP, P&O doit être un support pour l'opérationnel et le garant de la législation. Il n'est ni l'un, ni l'autre ! Pire, P&O met souvent le feu. Des innovations sont souhaitables, et le personnel P&O en est le moteur. Pour ce qui est du management, il ferait bien de revoir sa copie et de rester dans ses missions premières.

**NON !**

**SOYEZ ATTENTIFS, NOUS NE LAISSERONS PAS CETTE SITUATION S'INSTALLER. SIGNALEZ-NOUS TOUTE INCOHÉRENCE DANS LES MUTATIONS.**

**S'IL LE FAUT, NOUS REDESCENDRONS DANS LA RUE POUR LE DIRE.**

## Fusion du SdPSP et de l'ONP

Vous le savez certainement, le gouvernement veut fusionner les différents organes responsables en matière de pension.

La fusion des services avant la fusion des pensions ?!? Pourtant, l'administrateur général du SdPSP s'était offusqué suite à une telle remarque de l'UNSP...

Différentes réunions et négociations sont organisées dans ce cadre. L'UNSP – Secteur Finances y participe activement, afin de défendre les intérêts du personnel du SdPSP.

# FONCTION PUBLIQUE

## Réforme des pensions : la pire régression jamais envisagée à l'encontre des fonctionnaires



Pour le MR, il n'est pas question de toucher à l'âge légal de la retraite à 65 ans.

Charles Michel

Cette déclaration a été prononcée en pleine campagne électorale (avril 2014) par l'actuel Premier ministre. Dans le même temps, Bart De Wever, président du principal parti du gouvernement, qualifiait même tout recul de l'âge légal de la pension d'absurde (*zinloos*) lors du débat avec Paul Magnette organisé par *L'Écho* et *De Tijd*.

On sait désormais tous ce que valent les promesses électorales...

Aucun parti de la majorité actuelle n'avait inclus dans son programme un quelconque recul de l'âge de la pension.

Résultat des courses, un an plus tard, non seulement les partis au pouvoir trahissent leur parole, mais ils tentent de faire passer leur réforme en force au mépris de toute forme de débat démocratique qui aurait pourtant dû s'imposer naturellement pour une question aussi importante qui concerne tous les citoyens.

Et les responsables continuent à mentir ouvertement aux citoyens et aux fonctionnaires en affirmant que les réformes se basent sur le rapport de la Commission nationale des pensions. C'est FAUX, puisque le recul de l'âge légal de la retraite ne figure pas dans les recommandations de la Commission.

Pire, ils n'ont suivi que les recommandations qui allaient vers un nivellement par le bas. Les mesures compensatoires ont été sciemment oubliées ! Il s'agit là de malhonnêteté pure et simple !

Suite à l'action mail bombing menée par l'UNSP, le ministre des Pensions a rédigé un courrier dans lequel il affirme que *cette réforme n'aboutira en aucun cas à réduire le montant de la pension accordée aux fonctionnaires*. C'est tout aussi FAUX puisque le calcul de la pension sur l'ensemble de la carrière – et non plus sur les 10 dernières années – va réduire de 20 % la pension de nombreux fonctionnaires. Sans oublier la suppression du bonus pension ou de la bonification pour diplôme. Pas un mot à propos de la remise en cause des tantièmes préférentiels pour les douaniers, dont la pénibilité du métier n'est jamais citée.

Rappelons pourtant que ce ne sont pas les pensions des fonctionnaires qui sont trop élevées par rapport à la moyenne européenne, ce sont les pensions des salariés et des indépendants qui sont trop basses.

Faut-il rappeler qu'en fin de carrière, les fonctionnaires n'auront accès à aucune assurance groupe ? Ils ne bénéficieront d'aucun fonds de commerce à céder.

Le Conseil d'État critique la réforme des pensions, qu'il qualifie de projet de loi très complexe qui manque de transparence et qui continue à soumettre travailleurs, fonctionnaires et indépendants à des régimes différents ! Évidemment, puisque les soumettre au même régime impliquerait de permettre aux fonctionnaires d'avoir accès au second pilier.

## Une alternative existe

Et même si cela était le cas, cela constituerait-il une bonne solution en soi ? Faut-il rappeler que les pensions assurées par le deuxième pilier sont bien plus coûteuses et bien moins certaines que celles du premier pilier ? Faut-il rappeler que les pensions du deuxième pilier sont directement dépendantes de la bourse et que celle-ci a déjà connu un terrible effondrement en 2008... et que personne ne peut affirmer qu'un nouveau cas de figure identique ne se reproduira pas ?

*Si nous ne faisons rien, nous irons droit dans le mur*, a encore précisé le ministre des Pensions.

Certes. Mais pendant ce temps, le gouvernement refuse d'envisager des solutions alternatives de financement ou d'aménagement des fins de carrière. Et c'est inacceptable.

**Une alternative existe ! Le SPF Finances et une lutte efficace contre la fraude fiscale en font partie ! Il est plus que temps que le gouvernement s'en rende compte !**

**MAIL BOMBING**

# Actualités parlementaires

## L'EXEMPLE NE DOIT-IL PAS VENIR D'EN HAUT ?

Traditionnellement, cette page de l'U.F. infos est destinée à vous informer des modifications législatives en projet ou actées issues de l'activité de nos parlementaires. Force est de constater qu'en matière de pensions de ces mêmes parlementaires, c'est actuellement silence radio.

Pourtant, en 2012, les présidents des différents parlements du pays se sont accordés sur une réforme du système des pensions des parlementaires.

L'accord conclu prévoyait d'aligner progressivement le système de pension des parlementaires sur celui du secteur public. Enfin, aligner est un grand mot. **L'âge de la pension pour ces parlementaires doit passer de 55 à 62 ans pendant qu'une carrière complète devrait compter 36 ans et non plus 20...** La différence avec les « simples » fonctionnaires est probablement liée à la pénibilité de leur travail... Qui plus est, **la pension des**

**parlementaires qui seraient réélus après le scrutin de 2014 serait calculée en deux parties selon des modalités différentes, celles en vigueur avant le 30 juin 2014 et celles en vigueur après cette date. Pendant ce temps, il est prévu que pour tous les fonctionnaires qui rentreront dans le nouveau système de pensions, seule la nouvelle règle de calcul s'appliquera, y compris pour toutes les années prestées dans le système actuel. Deux poids, deux mesures, encore une fois !**

La réforme devait entrer en vigueur le 30 juin 2014, soit après les dernières élections.

Rien n'a filtré en tout cas au cours de ces derniers mois concernant une quelconque application de la réforme telle qu'elle avait été prévue. Étonnant, vraiment ?

L'exemple ne doit-il pas venir d'en haut ?

## QUE FAIRE MAINTENANT ?



**A.** On ne fait rien et laisse le gouvernement couper indéfiniment dans les dépenses ?



**B.** On attend que nous, les travailleurs, soyons complètement pressés comme des citrons ?



**C.** On réclame du changement et la prise en compte d'autres alternatives, comme une imposition juste et équitable, mais aussi une véritable lutte contre la fraude fiscale ?



À l'UNSP, notre choix est fait : nous devons tout faire pour que le gouvernement modifie sa politique et ses projets.

L'UNSP est un syndicat autonome politiquement. Notre but n'est pas de faire tomber un gouvernement ou de privilégier un parti par rapport à un autre. Non, **notre objectif est d'obtenir le respect que vous méritez**, quels que soient nos interlocuteurs. Pour cela, plus que jamais :

**SOYONS PRÉSENTS EN MASSE À LA  
MANIFESTATION NATIONALE  
LE 7 OCTOBRE À BRUXELLES**

# 28 Europe

## TTIP / TAFTA



**TTIP / TAFTA : l'Union des personnels des Finances en Europe dénonce un traité dangereux pour la protection des consommateurs et destructeur pour les services publics douaniers et fiscaux**

Début 2013, le gouvernement américain et les représentants de l'Union européenne se sont accordés pour ouvrir des négociations en vue de renforcer le commerce transatlantique et constituer un marché commun de plus de 820 millions d'habitants. Le TTIP (*Transatlantic Trade and Investment Partnership*) ou TAFTA (pour *Transatlantic Free Trade Agreement*) poursuit schématiquement trois grands objectifs :

**1. L'Accord commercial de libre-échange vise à supprimer les dernières barrières tarifaires entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique**, en particulier les derniers *pics tarifaires* sur certains biens.

Dans la mesure où le niveau moyen des droits de douane entre l'Union européenne et les USA est déjà très faible (de l'ordre de 3 % en moyenne de la valeur des biens), cet objectif va de pair avec la réduction des barrières non tarifaires, second objectif du projet.

**2. Le projet ambitionne de réduire les principaux freins au commerce transatlantique, que constituent tout particulièrement les mesures réglementaires protectionnistes**, considérées comme des coûts indirects qui renchérissent l'exportation d'un bien ou d'un service dans un autre État. Cela vise à **standardiser les procédures de dédouanement, les normes juridiques, comptables, financières, sanitaires ou environnementales**, globalement jugées inutiles par Bruxelles et Washington. Le projet doit donc offrir un nouveau standard de normes et constituer un aiguillon international, en particulier pour les futurs accords commerciaux.

Selon les partisans du TTIP, cette harmonisation constituerait la source principale des bénéfices du traité, favorisant croissance et emploi pour les signataires. Ces bénéfices supposés font largement débat aujourd'hui. L'harmonisation réglementaire serait

considérée favoriser les secteurs économiques exportateurs, notamment les PME, dans leur accès aux marchés transatlantiques. Toujours selon les défenseurs de ce traité, il s'agirait aussi de faciliter l'accès aux marchés publics.

Enfin, ce projet tente de répondre à l'échec du multilatéralisme du cycle de Doha et constituerait un moyen d'éviter que la Chine (qui négocie de son côté des accords bilatéraux similaires) ne devienne le modèle et impose ensuite ses propres standards et normes au reste du monde.

**Mais le coût qu'ils nous demandent de subir est trop élevé.**

**3. Le projet de traité inclut un mécanisme de règlement de différends entre investisseurs et États (ISDS – *Investor-state dispute settlement*) visant à régler par l'arbitrage privé** (et non par les tribunaux et systèmes juridiques nationaux) **les contentieux** portant sur le cadre de norme harmonisée posé par le traité. Les pays adhérents risquent de devoir payer des dédommagements aux entreprises en cas de non-respect de la norme.

Le traité transatlantique repose sur une confiance absolue dans les vertus du modèle libéral de commerce international ouvert. Négocié initialement de façon confidentielle, le projet est désormais plus aisément accessible. Il devrait se conclure d'ici 2016 avant d'être adopté par l'UE (Conseil puis Parlement) et ratifié par les États membres.

**L'UFE est très attentive face à ce projet majeur et structurant (ou plutôt déstructurant) pour les administrations fiscales et douanières. À ce stade, l'UFE ne souscrit pas à un tel projet. Elle craint fortement que l'harmonisation douanière envisagée n'amplifie le mouvement actuel de dérégulation et de douane low-cost, préjudiciable à la protection du consommateur et aux choix collectifs qu'il exprime.**

Le projet pourrait également **porter atteinte à notre vision de certains services d'intérêt collectif non privatisables, car non assujettis à un objectif de rentabilité ou de performance économique, mais à un but d'utilité commune.**

**Le projet de TTIP / TAFTA emportera des conséquences directes pour les personnels des Finances en Europe.**

L'abaissement des barrières tarifaires et des normes, conjointement avec la dématérialisation accélérée et l'exigence principale de rapidité des flux priveront les douanes en Europe d'une part substantielle de leur activité, supprimant le dernier rempart principal de protection des consommateurs et les contrôles douaniers physiques, indispensables au contact avec les flux réels de marchandises.

Le recours aux tribunaux arbitraux privés liera fortement les États et privera les administrations fiscales et douanières de leur rôle en matière de justice fiscale. Cela ne fera qu'amplifier les comportements des entreprises multinationales en quête d'opportunisme fiscal, au détriment des choix collectifs exprimés démocratiquement.

**L'UFE agira tout au long du processus de négociation et sollicitera les négociateurs européens, afin de leur exprimer notre position.**

Les préoccupations exprimées seront relayées par les syndicats membres de l'UFE dans chaque État membre afin d'informer leurs adhérents sur les risques du projet TTIP / TAFTA.

**LA MOBILISATION CITOYENNE, ASSOCIATIVE, SYNDICALE ET DE CERTAINS PARTIS A PERMIS DE RETARDER ET DE MODIFIER LE TTIP / TAFTA. C'EST DONC POSSIBLE !**

**CONTINUONS LA MOBILISATION ! CONSTRUISONS UNE AUTRE EUROPE !**

**DANS CE CADRE, L'UNSP – SECTEUR FINANCES APPELLE TOUS SES AFFILIÉS ET TOUS LES AGENTS QUI SOUHAITENT CONSTRUIRE UNE EUROPE DIFFÉRENTE À SE MOBILISER POUR REJOINDRE BRUXELLES ET NAMUR POUR LES ACTIONS DES 15, 16 ET 17 OCTOBRE.**

# Y en a un peu plus, je vous le mets ?

## ZAPPING



### Rejoignez l'UNSP sur Facebook

Toujours en quête d'une communication plus directe avec ses affiliés, les membres du personnel des Finances et de la Fonction publique, l'UNSP dispose désormais de deux pages sur le réseau social Facebook. La première, **UNSP**, sera dédiée à tout ce qui touche à la Fonction publique en général, alors que la seconde, **UNSP Finances**, sera spécifiquement consacrée au département du SPF Finances.

Rejoignez-nous en un simple clic pour rester informés des actualités syndicales. N'hésitez pas à inviter vos collègues à aimer nos pages.



### Consultez votre capital maladie dans My P&O

Désormais, vous pouvez à tout moment consulter votre capital maladie dans My P&O (MyP&O > Données administratives > Consultation quota de maladie). Vous y retrouvez votre solde actuel ainsi qu'un détail du calcul. Attention, le capital maladie de certains groupes de collaborateurs n'est pas encore disponible.



### Indemnité kilométrique : nouveau montant au 1<sup>er</sup> juillet 2015

La circulaire n° 646 du 19 juin 2015 fixe le montant de l'indemnité kilométrique à 0,3412 euro pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016.



### Prime de développement des compétences 2015

Cette prime sera payée le **29 septembre** prochain.

### Accession A2 : dates des brevets 3

Les dates des **brevets 3** pour la deuxième série d'épreuves qui précèdent la sélection comparative d'accession à une fonction A2 dans les administrations générales fiscales ou de l'épreuve de qualification professionnelle correspondante sont connues.

- Ag Douanes et Accises – Brevet 3 "Douanes et Accises" : samedi 17 octobre 2015
- Ag Documentation patrimoniale – Brevet 3 "Étude approfondie du droit civil" : lundi 19 octobre 2015
- Ag Documentation patrimoniale – Brevet 3 "Réglementation géomètre-expert" : jeudi 22 octobre 2015
- Ag Fiscalité et Inspection spéciale des impôts – Brevet 3 "Procédure" : samedi 24 octobre 2015
- Ag Perception et Recouvrement – Brevet 3 "Recouvrement à charge des personnes physiques" : samedi 21 novembre 2015

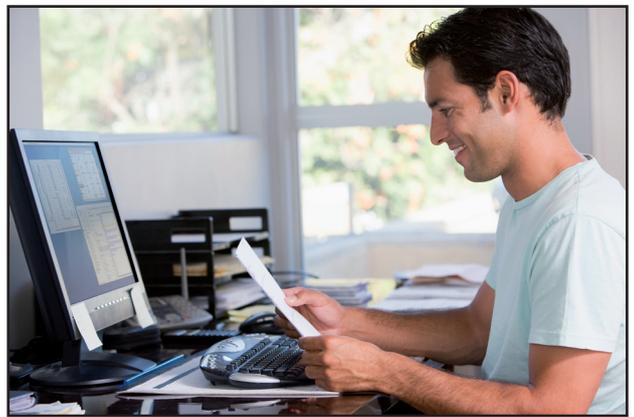
Les inscriptions pour le **brevet 4** sont ouvertes jusqu'au 25 septembre et les cours organisés entre novembre et décembre 2015 (sous réserve du nombre d'inscrits). Le test sera lui organisé au printemps 2016.



## Procédure d'escalade pour les refus de télétravail et de travail en bureau satellite

Suite au basculement, certains membres du personnel ont reçu une nouvelle résidence administrative et ont vu la durée de leurs trajets augmenter. Le télétravail et le travail en bureau satellite peuvent représenter une solution. Le service d'encadrement P&O a mis en place une procédure d'escalade pour les membres du personnel qui, suite au basculement, effectuent au moins une heure de trajet supplémentaire par jour en transports en commun ou qui, quotidiennement, font au moins trois heures de navette en transports en commun. Lorsqu'un chef refuse une demande de télétravail ou de travail en bureau satellite, vous pouvez faire appel de cette décision.

Dans le même temps, P&O rappelle que la concertation reste toujours la meilleure solution. Dans cette optique, vous pouvez toujours faire appel à l'UNSP pour vous conseiller et vous épauler en cas de refus non valablement justifié.



## Sélection comparative d'accession au niveau A



Pour participer à la sélection comparative d'accession niveau A, il convient d'adapter votre dossier personnel Mon SELOR au plus tard pour le mercredi 23 septembre 2015. L'inscription à la sélection comparative proprement sera annoncée en octobre 2015.

## Dispenses de service pour formation hors de l'administration fédérale

Une dispense de service de maximum 120 h par année peut être attribuée par le président du Comité de direction ou son délégué pour suivre des activités de formation hors de l'administration fédérale. La dispense de service peut être refusée totalement ou partiellement pour des raisons de service ou lorsque la formation ne correspond pas au développement souhaité pour l'agent.

Pour ce faire, l'agent doit introduire une demande de dispense de service pour suivre des activités de formation hors de l'administration fédérale au moyen du formulaire ad hoc, revêtu de l'avis du chef de service, auprès du Service d'Encadrement Personnel & Organisation, SSC Team gestion du temps, North Galaxy, Boulevard du Roi Albert II 33 boîte 80, 1030 Bruxelles ou par courriel : [po@minfin.fed.be](mailto:po@minfin.fed.be)

## Simulateur de traitement : nouvelles possibilités



Le SPF P&O a amélioré son simulateur de traitement. Désormais, vous pouvez également calculer votre traitement pour une fonction à temps partiel et connaître votre évolution dans les nouvelles échelles barémiques. L'outil a été adapté pour évaluer l'impact de certains choix de carrière sur votre traitement. Attention : cela reste une estimation, et l'outil ne tient pas compte des éventuelles allocations, indemnités ou primes.



## Tous les jobs du SPF se trouvent sur Jobs@fin

Plusieurs fois par semaine, de nouvelles offres d'emploi en mobilité interne sont publiées sur l'intranet du SPF Finances dans la rubrique Jobs@fin. Vous avez également la possibilité de créer votre profil et de recevoir une alerte automatique par e-mail dès qu'un job correspond à vos critères.

Ce site est l'unique solution pour les agents qui souhaitent changer de résidence administrative ou de service.

Des stages en entreprise pour les étudiants sont également en ligne pour l'année académique 2015-2016.

